CONDITIONS.

ANNONCES ORDINAIRES—payables 2 mois d'avance, sans abonnement, ne sera arrêté, à moins que les annonces ne soient payées, et à moins que celui qui voudra insérer un abonnement, n'en ait fait connaître son intention au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les Annonces publiées en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On accède des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer les couches. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être franches : dans le cas contraire, elles seront mises à la poste.

Pour Louisville & Cincinnati.

Le bateau à vapeur bon marcheur, **CHAMPION**, capitaine Dearborn, ayant presque toute sa cargaison engagée, partira samedi prochain, 28 du courant, à 4 heures après-midi. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH,
No. 28, Nouvelle-Levée

N. B. Le Champion tire très peu d'eau, et arrivera à Louisville sans que les eaux passes puissent offrir d'obstacle. 27 juin

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI,

Le bateau à vapeur fin marcheur **OHIO**, capitaine Jesse Hart, est prêt à recevoir du fret, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH,
17 juin No. 28, Nouvelle Levée.

POUR MANDEVILLE & LEWISBURG.

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira du Rail-Road pour les endroits ci-dessus trois fois par semaine, les dimanches, mardis et vendredis à 7 heures du matin.
12 juin

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau à vapeur **BLACK HAWK**, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisses, les lundis, mardis, mercredis et vendredis à 7 heures du matin, et reviendra les jours suivants, c'est-à-dire, qu'il partira de Covington par la voie de Madisonville les mardis, jeudis et samedis à 6 heures du matin. Pour plus amples détails adressez vous au capitaine à bord, ou à

BAGLEY & MERRITT,
10 juin— No. 27, rue du Camp.
WM. BAGLEY, président.

DIRECTEMENT POUR MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur **BLACK HAWK**, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisses tous les dimanches jusqu'à nouvel ordre, à 8 heures et demie du matin, et reviendra le même jour, ira du Madisonville à 4 heures de l'après midi. Les passagers qui voudraient traverser le lac, auront à se rendre au chemin à coulisse, par les chars de 8 heures; adressez-vous au capitaine à bord, ou à

BAGLEY & MERRITT,
10 juin— No. 27, rue du Canal.

POUR MADISONVILLE, FONTAINEBLEAU ET MANDEVILLE.

Le bateau-à-vapeur BLACK HAWK commencera ses voyages de Madisonville, Fontainebleau et Mandeville, le Dimanche, 12 avril, et continuera tous les Dimanches, pendant toute la saison; il partira du chemin à coulisses à 8 heures et demie du matin, et reviendra de Madisonville à 2 heures et demie. Il n'arrêtera aux endroits suivants, savoir:

Les voyageurs voulant bien se rendre au lac par le chemin de 8 heures, le bateau devant partir immédiatement après qu'il sera arrivé. Pour plus amples renseignements s'adresser à WELLS & BAGLEY,
12 avril— Rue du Union, No. 27.

POUR MATANZAS.

Le bric français de première classe ORO. MUSE, capitaine C. Andrac, partira pour le reste du mois, dans quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

A. GUERTIER & BOUTIN.

POUR LE HAVRE.

Le navire français **RUTHELIA**, capitaine Chase, étant presque rempli de marchandises engagées, [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

J. MAGER.

POUR BALTIMORE.

Le brick français **BORNE**, capitaine Bonnet, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou chez de la rue Conti.

HARRISON, BROWN & CO.
rue Royale, No. 117.

POUR TAMPICO.

Le goélette américaine **DORCHESTER**, 60 tonneaux, doublée et chevillée en cuivre, canit, Sa[illegible] sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR TAMPICO.

Le goélette **PEARL**, capitaine Chester, ayant une partie de son chargement engagé, partira dans quelques jours. Pour fret, s'adresser au capitaine à bord, ou à

CARRIERE & BORDUZAT.

POUR TAMPICO.

Le brick mexicain bien connu, **SANTA ANNA**, capitaine Vanstavern, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR LE HAVRE.

Le bon navire neuf **HOBART**, capitaine Dragues, est en chargement et partira incessamment. Pour fret de 200 balles de coton, s'adresser à

LINCOLN & GREEN, ou à
JULES LE BLANC.

Le Hobart offre convenablement loger une famille qui voudrait voyager en France. 29 mai

A LOUER—Une agréable **MAISON** située rue de la Pitié, faubourg Clouet, avec dépendances et des appartements intérieures.

A vendre—Une **VACHE** à lait, de première qualité. S'adresser au No. 75, rue de Chartres. 13 juin

A LOUER immédiatement la maison qu'occupait dernièrement Mr. Soulé, rue St. Louis, no. 86 entre Royale et Bourbon. S'adresser sur les lieux. 26 mai

A LOUER—La maison, dans la ruelle Pritchard, rue des Remparts, près de l'encognure de Conti. On en donnera possession de suite. S'adresser à

HARRISON, BROWN & Co.
26 mai rue Royale, No 117

A LOUER.

L'UNE des **MAISONS** appartenant à la fabrique de l'Eglise St. Louis, située sur la petite place St. Antoine, derrière la cathédrale. S'adresser à

F. GILLET & Co,
No. 57, rue de Chartres

A LOUER.

Pour mai prochain, à bail ou locataire.—Une belle Maison à 3 Etages, très bien finie et bâtie depuis 2 ans, située rue Toulouse, entre Royale et Chartres. On la loue à très raisonnables les tapis, glaces et meubles qui y sont.

FR. PERRET & GALLY,
12 avril— rue Toulouse, No. 59

MAGASIN A LOUER.—Convenable pour toute espèce de marchandises. S'adresser à

J. E. LORFEBLNE,
encoig. Bourbon et Dauphine.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par 5 juin P. O. SORBE, Royale, No. 115

TRAITES sur New-York, à vendre par
2 juin J. MAGER.

TRAITES sur France, à vendre par
2 juin J. MAGER.

CORDAGE DE MANILLA—100 rouleaux, à vendre par [16] TIERNAN CUDDY & Co

LETTRES DE CHANGE sur New-York & Paris, à vendre par T. NICOLET & Co,
19 mai rue Toulouse, No. 30.

TRAITES sur New-York, à vendre par
20 mai A. GUERTIER & BOUTIN.

LETTRES DE CHANGE sur Bordeaux et Marseilles à vendre par J. LE BLANC,
17 mai rue Royale, No. 115.

BARIL de qualité supérieure, en débarquement du bateau à vapeur Louisiana, à vendre par

JOHN HAGAN & CO.
30 [illegible]

Compagnie des Assurances contre l'incendie de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Bureau de la direction, situé au No. St. Pierre, entre les rues Bourbon et Royale, maison de M. Cambre.

BALLES de Manille, en magasin et à vendre par 15 jun BLANCHEFLOWER, [illegible]

INDIENNES ayant droit au droit de l'

DS. soussignés viennent de recevoir et le navire Alexander Bischoff, 100 balles, fabriques à destination spéciale pour ce marché, et qui ne peuvent être vendues que pour ce marché, et qu'ils ne vendent pas en gros, mais en détail, à prix très modiques.

PERRIGLET & CO.,
[illegible] rue de Chartres, No. 87

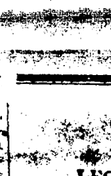

LEGION DE LA LOUISIANE,
Nelle.-Orléans, le 10 juin 1834.

LA Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira le vendredi, 4 de juillet, à 5 heures précises du matin, sur la place d'armes, pour célébrer cet anniversaire mémorable. Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J. B. Plauché, commandant la Légion,
13 juin D. AUGUSTIN, aide de camp.

ELECTION.

CONFORMEMENT aux lois de l'Etat de la Louisiane en matière d'élection, une élection sera tenue dans la paroisse de Jefferson, des fonctionnaires publics suivants: 1°. Un Gouverneur de l'Etat. 2°. Un membre de la Chambre des Représentans des Etats-Unis, pour le premier district Congressionnel. 3°. Un membre de la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane pour la paroisse de Jefferson.

L'élection aura lieu les jours et aux lieux ci-après désignés, savoir:

A la chandière Caminada en la maison de Joseph Cosse, les 7me. 8me. et 9me. jours de juillet prochain.

A la maison de MM. L. & M. Commagère à Barataria, les mêmes jours.

A la maison de M. Jh. Soniat Dufossart père, rive gauche du fleuve, le 7 juillet.

A la maison de M. François Fazendo, rive droite du fleuve, le 8 juillet.

En l'office du juge de la paroisse de Jefferson, dans la ville de Lafayette le 9 juillet.

Paroisse de Jefferson, ce 20 juin 1834.
23 juin F. DUGUE, juge.

Banque du Commerce de la Nelle.-Orléans.

LES Président et Directeurs à leur assemblée d'aujourd'hui, ont passé les résolutions suivantes à l'unanimité.

Résolu, Que la résolution adoptée le 20 juin 1833, relativement aux paiemens des portions du capital de l'institution qui devaient s'effectuer le premier lundi de décembre 1834, et le premier lundi de février 1835, soit amendée dans la forme suivante, savoir: que vingt cinq piastres par action seront payées le 1er. lundi de décembre 1835, et le dernier montant de vingt cinq piastres, aussi par action, le 1er. lundi de mars 1836.

Extrait de la Charte.

"Sect. 40. Il est de plus décrété, que tous les actionnaires de la Banque du Commerce de la Nlle.-Orléans auront le privilège de payer à la Banque, telle proportion de leurs actions qu'ils jugeront convenable avant que le président et les directeurs ne fassent un appel; et au lieu de dividende, ces actionnaires auront droit à un intérêt, à dater de l'époque du paiement, sur les sommes payées, qui sera égal au taux du dividende qui pourra être déclaré en faveur des actionnaires qui ne paient que lorsqu'ils sont appelés à le faire."

Par ordre de la direction,
10 juin JOSEPH SAUL, caissier.

ILLE logé à la école de la paroisse Jefferson, les esclaves suivants:

Philip, appartenant à M. Bel; Clammen, appartenant à John Buvon; Davis, à M. Zayas; Thalbert, à M. Thompson; James, à John Tailor. Tous les propriétaires de ces esclaves sont de la Nouvelle-Orléans.
19 juin J. CHARBONNET, shérif

$10 DE RECOMPENSE.

SERONT payées par le soussigné à quiconque lui ramènera chez lui, rue Girod, No. 223, entre les rues Philippe et Baronne, faubourg Ste. Marie, ou dans une des prisons de cet état, la négresse nommée FANY, âgée d'environ 24 ans, d'une figure ronde, et ayant quelques dents cassées de celles de devant; elle est enceinte d'environ six mois, elle a avec elle sa fille, âgée d'environ cinq ans. Cette négresse est marronne depuis lundi 16 du courant.
21 juin—d JOSEPH PLEAU.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public que l'Hôtel du Lac (ci-devant hôtel Elkins) est à présent ouvert.

Il pourra avec les personnes qui désireraient y passer quelque temps, les arrangemens les plus convenables.

Les personnes qui voudront avoir des repas particuliers sont priées d'en donner avis d'avance.

Il sera servi un dîner public tous les dimanches.

Les prix seront les mêmes que dans l'ancien établissement.

Le soussigné fera tous ses efforts pour satisfaire les personnes qui voudront lui l'honorer de leur confiance.
7 juin—1m C. LAVAUD.

SOUVERAINS, Doublons Mexicains, Espagnols et Colombians, en vente chez

J. D. BEERS, I. R. ST. JOHN & CO,
19 avril rue de Chartres, No. 60

PRE. LAFAYE, syndic de la faillite de MM Casteix Devaux marchands, encoignure Royale et St. Philippe, prie tous ceux qui doivent à cette faillite de vouloir régler leurs comptes sans délai, rue Royale, No. 47, afin d'éviter les poursuites qui seront dirigées contre ceux qui négligeront de payer ou régler à l'amiable.
12 juin— PRE. LAFAYE.

LE soussigné informe le public qu'il ne sera prêt à recevoir des PENSIONNAIRES à son Hôtel de l'Ascagoula que le 20 juin après lequel temps sa maison sera élargie, ses emménagements généralement améliorés, et sa buvette pourvue des meilleures liqueurs.

Pascagoula, 5 mai 1834.
9 mai—2 JOHN M'RAE.

E. J. CORSTALL & Co, ont reçu par le navire L. Bolivar, du Hâvre, les marchandises suivantes, choisies exprès pour le marché mexicain, et qu'il offre en vente:

13 balles de mousselines imprimées; 15 do. imprimées;
1 boîte de mouchoirs de Flandard;
1 boîte de Rubans; 1 do. de Lacets;
15 do. de Bayettes de 5 fils;
250 do. de Gris de ménages;
5 do. de Guingham;
3 do. de Guingham imprimées.
5 juin— rue Royale.

100 CAISSES vieux Vin de St. Julien; 50 caisses do. Hochheimer; 20 caisses do. de Geisenheimer, 40 do. do. Hermitage blanc; 10 barriques vieux Vin de St. Julien; 25 Chapeaux castor et soie; 2 do. Casquettes et Parapluies; 1 do. Chapeaux de feutre pour hommes, à vendre chez CAZEAUX & [illegible]TAT,
10 juin rue Royale, No. 103.

PAROISSE JEFFERSON—Cour des Preuves—Attendu qu'Elizabeth Shaw, veuve Patrick Clark a présenté à la cour un compte de son administration de la succession du dit Clark dont elle est administratrice; avis est donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir sous dix jours de la date du présent, à faire leurs raisons pour lesquelles ledit compte ne serait pas homologué.
21 juin F. DUGUE, juge

INSTITUTIONS POUR LES DEUX SEXES; DANS LA VILLE DE BATON-ROUGE.

PENSION DE DEMOISELLES.

DIRIGEE par MME. & MLLE. GRANET. (Pour le moment dans la maison de M. Ph. Yicky, vis-à-vis celle de M. Morgan.)

Pensionnaires y compris le piano, la guitarre ou le dessin,	$250	par an.
Do. sans musique ni dessin,	200	do.
Demi-pensionnaires, musiq ou dessin,	200	do.
Do. sans musique ni dessin,	150	do.
Externes, musique ou dessin,	144	do.
Do. sans musique ou dessin,	84	do.
Elèves n'apprenant que la musique,	84	do.
Blanchissage [pour les pensionnaires]	30	do.

Le tout payable par quartier et toujours d'avance.

L'éducation, pour les demoiselles, comprend toutes les branches de Littérature anglaise et française, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, la couture, la broderie, &c.

M. GRANET se charge de la première classe de français.

COLLEGE dirigé par M. GRANET, Docteur ès Lettres, auteur de plusieurs ouvrages sur l'Education, et examinateur du collège Jefferson. [Pour le moment dans la maison de M. Michel]

Pensionnaires,	$300	par an.
Demi-pensionnaires,	150	do.
Externes, [y compris les classiques]	100	do.
Do. [sans les classiques]	60	do.
Blanchissage [pour les pensionnaires]	20	do.

Le tout payable par trimestre et d'avance.

L'éducation dans le collège, est portée tout aussi loin que dans tout autre établissement de ce genre, et se compose du latin, du grec, de l'anglais, de l'arithmétique, de l'arithmétique et des mathématiques, de la géographie, de l'histoire, de l'écriture, &c.

Conditions communes aux deux Etablissemens.

Les pensions commencent aux élèves les plumes, le papier et l'encre, les crayons, les ardoises, ainsi que la langue Espagnole, les frais de maladie et les arts d'agrément sont à la charge des parens qui sont libres de choisir leurs médecins.

Un quartier commencé est censé fini et se paie en entier.—Les absences n'ont droit à aucune déduction, à moins qu'elles ne durent plus d'un mois.

Chaque pensionnaire doit apporter, un bois de lit de 28 pouces de large, 2 couvertes, 2 matelas, 2 traversins, 1 oreiller, 2 couvertes, 1 courtepointe blanche, 8 paires de draps, 2 taies d'oreiller, 6 serviettes ou essuie mains; 1 cuillère, 1 fourchette, 1 couteau, 1 gobelet et un couvert d'argent. Chaque article doit être marqué du nom de l'élève, de manière bien distincte.

A la sortie d'un élève, les draps et les serviettes seront à l'institution pour servir de l'infirmerie.

Deux sœurs de charité pourront coucher dans le même lit.
27 mars

SALT.—400 sacks Liverpool fine salt factory filled, $300 du de cette ville. Pour vente par

HARRISON, BROWN & Co.
[illegible] No 117, Royal st

VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

VENTE DE 52 TERRAINS A MANDEVILLE.

Vis-à-vis du Chemin-à-Coulisses.

SAMEDI, 5 de juillet à midi précise, il sera positivement vendu sans aucune réserve à la Bourse de Hewlett:

52 TERRAINS de grandes dimensions dont plusieurs sont face au lac, et environnent le bel établissement de M. John Davis, situation qui doit nécessairement leur donner de la valeur. Ces terrains dont l'élévation se trouve de trois à quatre pieds au dessus des marées ordinaires sont ombragés par de très beaux arbres, tels que chêne vert et lauriers.

Les acquéreurs de ces terrains trouveront à Mandeville tout ce qui peut rendre le séjour de la campagne agréable, les bains, la pêche, la chasse, de belles promenades, un air pur qui en éloigne les maladies, la facilité de traverser le lac en moins de deux heures pour le prix modique d'un [illegible], sont des considérations qui méritent de fixer l'attention de ceux qui voudraient avoir une résidence dans ce canton.

Le Wharf pour l'atterrage des bateaux à vapeur est achevé. Le Delta, d'une construction solide et d'une marche supérieure, est destiné à faire la traverse exclusivement entre Mandeville et la N.-Orléans.

Le plan desdits terrains, dressé par M. A. Déhécourt, dépositaire, est exposé à la Bourse.

Conditions: Un tiers payable le 1er. de janvier 1835; un tiers le 1er. de janvier 1836, et un tiers le 1er. de janvier 1837, en billets payables à la Nouvelle Orléans endossés à satisfaction et hypothéqués.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs par M. Caire, notaire public. 27 juin

PAR T. MOSSY & GARRIDEL.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour de District dans et pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 20 juin 1834, il sera vendu, le Lundi 28 Juillet prochain, à midi, à la bourse Hewlett, les propriétés suivantes, appartenant à Etienne Degruy, savoir:

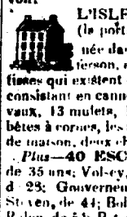

L'ISLE connue sous le nom de *Grande Terre*, (la portion vendue aux Etats Unis exceptée) située dans le district de Barataria, paroisse Jefferson, et établie en vacherie, ses constructions qui existent dessus, la machine à vapeur, la récolte consistant en cannes et coton, quelques moutons, 9 chevaux, 13 mulets, 10 paires de bœufs, environ 100 têtes de bêtes à cornes, les instrumens aratoires, quelques meubles de maison, deux chaloupes et une pirogue.

Plus—40 ESCLAVES, nommés Billy Linton, âgé de 35 ans; Volney, de 28; Jack Harding, de 30; Nelson, de 28; Gouverneur, de 47; Sam, de 47; Jack Hall, de 57; Steven, de 44; Boden, de 28; Henry, de 34; Samlet, de 40; Boden, de 54; Peter, de 20; Plaisance, de 18; Marie, de 40; Bislinda, de 36; Louise, de 14; Betsy Harding, de 38, Silly, de 20; Hester, de 40; Lohy, de—, Agiv, de 36, Sarrah, de 24; Sally, de 40; Joe, de 11; Relf, de 9; Medor, de 5; Ben, de 5; Edmond de 5; Christophe, de 3; Henriette âgée de quelques mois; Paul, d'o.; Juillet, de 8 ans; Victoire, de 8 ans; Fanny, de 7; Rachel, de 6; Jane, de quelques mois; Suzanne, de 7; Manona, de quelques mois, et Nelly, de 2 ans.

Ceux désireux d'acheter, sont invités à aller examiner par eux mêmes.

Conditions:—L'habitation, ses dépendances et les esclaves seront vendus en un seul lot, payable comme suit, savoir: $7625 comptant, et le reste un tiers le 1er. Mars 1836 et un tiers le 1er. Mars 1837. L'acquéreur fournira des billets endossés à la satisfaction de la direction de l'Association Consolidée, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé par O. de Armas, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 27 juin

PAR JOS. LECARPENTIER.

IL sera vendu jeudi, 10 juillet 1834, à 9 heures et demie précises du matin, dans la maison No. 180, maison Azaretto, rue de la Levée, entre Quartier & Esplanade, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse en date du 21 juin courant,

Toutes les marchandises formant le fonds de magasin de M. Jean Agaisse abandonnées à ses créanciers.

Conditions: comptant. 26 juin

DRAGONS D'ORLEANS DE 1815.

La compagnie prendra les armes vendredi prochain, 4 juillet, à 5 heures précises du matin, équipement complet, pantalon blanc.

Par ordre du lieutenant commandant.

J. L. RABASSA,
30 juin 1er. maréchal de logis.

LANCIERS D'ORLEANS,

ORDRES-GENERAUX.

LA compagnie montera à cheval vendredi prochain, 4 de juillet, à 5 heures précises du matin et se réunira au lieu ordinaire de rassemblement, (place Lafayette, faubourg Ste. Marie,) en grande tenue d'été, équipement et armement complet. L'appel se fera à 5 heures précises, suivie de l'inspection particulière du commandant. Par ordre de l'officier commandant.

MONDELLI,
30 juin maréchal des logis chef

Grenadiers—Attention.

LA compagnie prendra les armes le vendredi, 4 juillet prochain à 4½ heures précises du matin, au lieu ordinaire du rassemblement, en uniforme complet, habit bleu, panta on blanc.

Par ordre du capitaine,

DUPERAIN,
28 juin sergent-major

BATAILLON D'ARTILLERIE.

ATTENTION!!

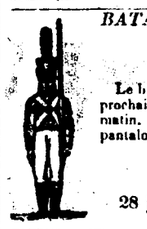

Le bataillon prendra les armes Vendredi prochain, 4 Juillet, à 5 heures précises du matin. Equipement complet, veste bleue, pantalon blanc, bretelle au fusil.

Par ordre du Major.

AD. SCHREIBER.
28 juin Adj.-Major.

Voltigeurs—Attention!

LA compagnie prendra les armes vendredi, 4 juillet prochain, à 4 heures et demie précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous de la compagnie, en uniforme complet, pantalon blanc, veste bleue et pompon.

Par ordre du capitaine,

LACOSTE,
27 juin sergent-major

Tirailleurs—Attention,

La compagnie prendra les armes le vendredi, 4 juillet, à 5 heures précises du matin, pantalons blancs. Habit bleu. Le rendez-vous chez le capitaine.

F. LALLOUETTE,
24 juin sergent-major

CAZADORES DE ORLEANS.

LA compagnie tournera les armes le viernes proximo, 4 de julio, à las 5 en punto de la mañana, con uniforme de verano y el morrion con pompon, para la revista de obligacion y celebrar el 59°. año del aniversario de la Independencia americana y el 5°. año de nuestra instalacion.

De órden del capitan.

JOSE Mo. BUSTAMANTE,
30 juin sargento 1er.

DEBARQUANT de L'Anne Louise, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:

75 barriques Vin rouge vieux petit Médoc, à 4 cercles de fer;
24 barriques Vin vieux rouge supérieur, à 6 cercles de fer;
8 barriques Vin rouge Côte 1832, à 2 cercles de fer;
24 barriques Vin rouge vieux, de Grave, Blanquefort Médoc, à 4 cercles de fer;
70 caisses Vin Margaux bien supérieur;
2 douzaines bouteilles chaque;
15 caisses Vin blanc vieux, Sauterne crû 1830.
20 juin J. B. & F. LABATUT.

GLACES ET SORBETS.

GERNER PETIT, *Confiseur, rue royale, No. 21*, a l'honneur d'informer les dames et messieurs de la Nouvelle Orléans, qu'il datera du Dimanche, 19 courant, il servira des glaces et sorbets à tous les parfums. Le local qu'il a à disposer à cet effet étant des plus convenables, il ose espérer satisfaire les amateurs par tous les moyens en son pouvoir. 14 juin—d

OLD PENNSYLVANIA PORTER-HOUSE.

No. 42, rue Dumaine, entre Levée et Condé.

BAGNAL, tient constamment à son établissement un assortiment de Bière, petite Bière et Cidre de New-York de première qualité, qu'il offre à vendre à bon marché.

N. B. Bouteilles à bière et une grande quantité d'excellents boîchons à vendre à bon marché. 23 juin—d

FROMAGE.—10 boîtes Fromages de Hollande, à vendre par [16]] TIERNAN CUDDY & Co

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge—No. 7579—*Frederick Reynolds* contre *ses créanciers*.—La cession des biens du pétitionnaire, ayant été acceptée par la cour au profit de ses créanciers, il est ordonné par la cour, qu'une assemblée desdits créanciers, ait lieu le lundi, 14 juillet prochain, en l'étude de Louis T Caire, notaire public, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et qu'en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens soient suspendues. Par ordre de la cour,

Bureau du Greffier, 12 juin 1834.
14 juin—2ps ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—No. 8466—Pierre Anoran *vs. ses créanciers*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la cour qu'une assemblée desdits créanciers aura lieu lundi, 14 juillet prochain, dans l'étude de Félix Grima, notaire public, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et qu'en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens soient suspendues. Par ordre de la cour,

Bureau du Greffier, 12 juin 1834.
14 juin—2ps A. PITOT, greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nelle. Orléans.—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge, 4 juin 1834—No. 7354—Benjamin B. Vial *contre ses créanciers*.—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu lundi 7 juillet prochain, en l'étude de F. Grima, notaire public, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire; et que D. Roselius soit nommé pour représenter les créanciers absens, et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens soient suspendues.

Par ordre de la cour,
5 juin—3 ARMAND PITOT, gref

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans.—*Présent l'hon. Chs. Maurian juge*, 21 juin 1834.—No. 7506—I. B. Freité jr., *vs. ses créanciers*—A. Roubet syndic élu des créanciers du pétitionnaire, ayant refusé d'accepter sa nomination, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu le lundi, 14 juillet prochain, en l'étude de M. Pédesclaux notaire public, pour nommer un syndic en remplacement du dit A. Roubet.

Par ordre de la cour,

Bureau du Greffier, 21 juin 1834.
25 juin—3 F. BUISSON, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian juge—No. 7556—*Dunneing vs. ses créanciers*—[illegible] lecture et enregistrement de la pétition, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire, ait lieu le samedi, 26 [illegible] Théodore Seghers, notaire public, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire; et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens soient suspendues. Par ordre de la cour

Bureau du Greffier, 24 juin 1834.
25 juin—3 A. PITOT.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge, 23 juin 1834—No. 7604—*Adrien Kohler* contre *ses créanciers*, pour un arrangement.—Sur lecture et enregistrement de la pétition et autres documens, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu le 5 de juillet prochain, en l'étude de M. L. Féraud, notaire public, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire; et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues. Par ordre de la cour,

Bureau du Greffier, 24 Juin 1834.
24 juin—3 FRED. BUISSON, dép. gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—No. 7582—*James Huddleston* contre *ses créanciers*.—La cession des propriétés du pétitionnaire, ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonnée qu'une assemblée ait lieu le lundi 21 de juillet prochain, en l'étude de Wm. Boswell, notaire public, pour délibérer sur les affaires du pétionnaire; et que C. Roselius soit nommé pour représenter les créanciers absents, et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues.

Par ordre de la cour,

Bureau du Greffier, le 11 juin 1834.
17 juin—9.2ps A. PITOT, gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—No. 7598—*Arron Solomon* contre ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu en l'étude de M. Félix Grima, notaire public, le jeudi 3 juillet prochain, à l'effet de délibérer sur les affaires du débiteur, et qu'en attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses biens soient suspendues. Par ordre de la cour,

Bureau du Greffier, 20 juin 1834.
21 juin—3 ARMAND PITOT, greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—No. 7597—*Jean Toussaint* contre *ses créanciers*.—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu en l'étude de M. Féraud, notaire public, le lundi, 7 de juillet prochain, afin d'y délibérer sur les affaires du pétitionnaire; et en attendant toutes procédures contre sa personne et ses biens sont suspendues. Par ordre de la cour,

Bureau du Greffier, 14 juin 1834.
17 juin—6,2ps ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire.—C. F. Gaienné *contre ses créanciers*.—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour au profit de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers sera convoqué à l'étude de Théodore Seghers, notaire public, pour jeudi, le 17 juillet prochain, à 10 heures du matin, pour y délibérer sur la pétition présentée par le sieur C. F. Gaienné, aujourd'hui, et que pendant ce tems, toutes les poursuites judiciaires contre sa personne et sa propriété seront suspendues. G. Morgan est nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de l'honorable C. Watts, juge de cette cour.
13 juin de l'an de notre seigneur 1834.
27 juin—2ps P. LEBLANC, Député Gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans—*Présent l'hon. Chs. Maurian, juge*—23 juin 1834—No. 6400.—Jh. Bussinand *contre* ses créanciers—Sur présentation du tableau de répartition dans cette affaire, et sur motion de M. A. *Preaux*, avocat du syndic, il est ordonné que toutes personnes intéressées, ayent à déduire dans dix jours, les raisons pour lesquelles ce tableau ne serait pas homologué, les fonds répartis en conséquence, et le syndic déchargé de toute responsabilité.

Par ordre de la cour,

Bureau du Greffier, 23 juin 1834.
[illegible]in—3 F. BUISSON, greffier

MAISON DE CAMPAGNE A LOUER.

A la Baie de Pascagoula.

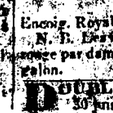

ON offre de louer pour l'été, une MAISON de campagne située sur la rive Est Pascagoula, à un mille de la mer. La situation agréable et salubre du lieu, la brise continuelle de mer, l'avantage des bains, la pêche et les huîtres en abondance, la communication faite avec la Nouvelle-Orléans et la Mobile réunissent tous les avantages que l'on peut désirer pour rendre cette résidence agréable. La colline riveraine, sur laquelle est située cette demeure est élevée de 18 pieds au dessus des plus hautes marées; et donne une vue très étendue sur la baie.

Le bateau à vapeur Wabash fait régulièrement les voyages de la Nouvelle-Orléans à Pascagoula.

Pour plus amples informations, s'adresser en ville, à la Bourse, à J. DUFOUR. 2 juin

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses pratiques et le public en général qu'il a transféré son magasin de comestibles à l'encognure des rues Royale et Dauphine, où il offre à vendre les articles suivants, dont la plupart ont été importés par les derniers arrivages de France, savoir:

Vin vieux en barriques et en cases, fin, supérieur et ordinaires,
Vin de Bourgogne, Chambertin, Richebourg, Nantes, première qualité.
Vin de l'Hermitage, rouge et blanc,
Vin de Champagne de Joly et autres marques,
Vin de Graves et de Sauterne,
Liqueurs superfines de Gueland de Paris,
Do. ordinaires de Bordeaux,
Anisette de Hollande et de Bordeaux,
Huile d'olive de première qualité.
Guignol d'Anguis,
Maraschino de Zara,
Jus de groseilles en bouteilles,
Truffes et conserves de Colin;
Pruneau au sucre, au vinaigre, et à l'eau de vie,
Gelée de groseilles, de coings, de pommes, &c.
Confitures de France et de Philadelphie,
Vieille eau de vie Cognac de 1819,
Eau de vie de Dantzic et d'Andage,
Extrait d'absynthe suisse, peppermint, kirsch,
Genièvre de Hollande,
Rum de la Jamaïque,
Saucissons de Lyon et de Marseille,
Jambons de Wheeler de Cincinnati,
Sardines de Colin, lait doux, gelée de viande,
Sirops assortis,
Pâtes de Chinnie,
Fruits de Colin et une quantité d'autres articles trop longs à énoncer.

Visions de Mer et de familles.

J. E. LORFEBLNE,
Encoig. Royale et Douane, et aussi No. 59, rue du Camp.

N. B. Les familles trouveront un magasin, du bon vin rouge par dames jeannes, en barriques de 3, 5 et 6 gallons le gallon. 26 juin

DOUBL